

Małgorzata Gmurczyk-Wrońska

Institut d'Histoire Tadeusz Manteuffel de l'Académie Polonaise des Sciences

L'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Pologne après la Première Guerre mondiale : la tradition de l'amitié et les nouveaux défis (1919–1921)

C'est au XIX^e siècle que l'histoire lia Belges et Polonais. Après 1830, les Belges purent créer leur propre État alors que les Polonais durent attendre 1918, pour ce faire. En 1919, les deux États nouèrent des relations diplomatiques.

La révolution belge et son contexte polonais

À l'été 1830, les Belges prirent les armes contre les Pays-Bas, auxquels ils avaient été rattachés par décision du Congrès de Vienne de 1815, et ils libèrent leur patrie. Le 4 octobre 1830, le Gouvernement provisoire proclama l'indépendance de la Belgique. La révolution belge enfreignait l'ordre international issu du Congrès de Vienne et, de ce fait, devait provoquer une réaction des grandes puissances. D'ailleurs, le roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, demanda à la Prusse, la Russie, la France et l'Angleterre d'intervenir contre les Belges. Seules la Prusse et la Russie y répondirent favorablement. Le 30 novembre 1830, dans le Royaume de Pologne, inféodé à la Russie, éclata une insurrection qui rendit plus difficile l'intervention en Belgique des États qui s'étaient partagé le territoire polonais à la fin du XVIII^e siècle. À la lumière des recherches actuelles, cette question paraît assez complexe. Certains chercheurs mettent en doute la possibilité d'une

intervention russe dans le but de mater la révolte belge et doutent que l'insurrection polonaise ait effectivement évité aux Belges cette intervention. Dans la présente contribution, je n'analyserai pas ce problème. Je souhaiterais seulement souligner, en me basant sur les recherches de Józef Łaptos, que, dans l'historiographie belge, est présente la thèse de l'influence de l'insurrection de novembre sur la sauvegarde de l'indépendance de la Belgique, et qu'il est possible d'observer des marques de polonophilie dans la société belge¹.

Les insurgés polonais de 1830 dans l'armée belge

À la suite de l'échec de l'insurrection de novembre 1830, les Belges accueillirent plusieurs dizaines d'officiers polonais dans les rangs de leur armée². C'est le roi Léopold I^{er}, commandant en chef des forces belges, qui en fut à l'initiative. Il aurait même projeté de créer des unités polonaises au sein de l'armée belge. Finalement, les officiers polonais furent incorporés dans cette dernière. Quelques-uns y occupèrent des postes de commandement, d'autres firent leurs preuves comme instructeurs militaires. Le roi Léopold I^{er} fut très satisfait des services rendus par les Polonais, soldats professionnels dont l'expérience, le moral et les connaissances furent extrêmement précieux pour les forces belges nouvellement créées.

Parmi les officiers polonais ayant participé à l'insurrection de novembre 1830, incorporés dans l'armée belge, on compte, entre autres, Ignacy Kruszewski, Andrzej Potocki, Władysław Zamoyski, Jan Skrzynecki, Jerzy Dzwonkowski, Kalikst Borzewski, Maurycy Grabowski, Czesław Kunert. Kruszewski eut dans l'armée belge le grade de général-major et commanda le 2^e régiment de chasseurs à cheval, et ensuite, la 1^{re} brigade de la division de cavalerie légère. Après avoir démissionné et pris sa retraite, Kruszewski retourna en Galicie. Il participa à l'insurrection de janvier 1863. Il fut arrêté par les autorités autrichiennes et libéré seulement après une intervention personnelle du roi Léopold I^{er}³. Jan Zygmunt Skrzynecki, l'un des chefs de l'insurrection de novembre 1830, fut également lié à la Belgique. Skrzynecki,

1 Józef Łaptos, *Historia Belgii*, Wrocław-Warszawa, Ossolineum, 1995, p. 158–159.

2 Ryszard Bender, « Polacy w armii belgijskiej w latach 1830–1833 », in: Henryk Zins (dir.), *Polska w Europie. Studia historyczne*, Lublin, Lubelski Oddział Polskiego Towarzystwa historycznego, 1968, p. 10–19; Zbigniew Andrzej Judycki, *Pod obcymi sztandarami. Generałowie polskiego pochodzenia w siłach zbrojnych państw obcych. Popularny słownik biograficzny*, Warszawa, Fundacja Polonia Semper Fidelis, Muzeum Niepodległości, 2016.

3 Eligiusz Kozłowski, *Polski Słownik Biograficzny*, vol. 15, p. 432–433.

qui séjournait alors à Prague, sous la surveillance autrichienne, reçut la proposition d'intégrer l'armée belge dès 1832, mais il la déclina. Il changea cependant d'avis en 1838 et, après avoir obtenu l'accord du roi Léopold I^{er}, devait, à partir de février 1839, entamer son service en Belgique en tant que général de brigade. Les Autrichiens protestèrent et demandèrent que Skrzynecki leur fût livré ce que les Belges refusèrent. L'affaire prit une dimension internationale car la Russie et la Prusse apportèrent leur soutien à l'Autriche. Après que les tensions diplomatiques eurent diminué, Skrzynecki resta dans les rangs de l'armée belge, « en disponibilité ». En Belgique, il entretenait des contacts avec les démocrates et libéraux, il rencontrait aussi des exilés polonais, au nombre desquels se trouvait le philosophe messianiste, Andrzej Towiański⁴. Les autorités belges, tout en sollicitant des militaires polonais, devaient composer avec les réalités des relations internationales et les pressions des grandes puissances. Hélas, malgré plusieurs tentatives pour garder sa neutralité, ce jeune et petit État dut mener une politique à sa mesure. Une menace permanente de la part de la France et des Pays-Bas détermina les Belges à chercher en permanence des alliés. Malheureusement, leur choix se porta sur la Russie qui, en échange de l'établissement des relations diplomatiques, demanda, en 1853, à ce que les Polonais fussent limogés. Cette fois-ci, la Belgique céda et les Polonais furent pensionnés.

« L'ermite de Bruxelles⁵ »

Joachim Lelewel, membre du Gouvernement national pendant l'insurrection de novembre 1830, historien, lié au mouvement démocratique des exilés, passa les dernières années de sa vie en Belgique. Lelewel arriva à Bruxelles en septembre 1833 et descendit dans un petit hôtel situé au-dessus d'un café qui portait le nom signifiant d'Estaminet de Varsovie. La Belgique se révéla plus accueillante que la France d'où Lelewel avait été expulsé. Bien que les autorités belges craignissent également les activités « révolutionnaires » de l'exilé polonais, son statut de chercheur et d'ami du député libéral, Alexandre Gendebien, ainsi que du bourgmestre de Bruxelles, Rouppe, faisait qu'il représentait une menace moins importante pour l'« ordre public ». C'est grâce aux autorités municipales que Lelewel put utiliser des salles de l'Hôtel de Ville afin d'organiser des rencontres

4 Henryk Żaliński, *Polski Słownik Biograficzny*, vol. 38.

5 Stefan Kieniewicz, *Samotnik brukselski. Opowieść o Joachimie Lelewelu*, Warszawa, Wiedza Powszechna, 1964.

et des célébrations pour les exilés polonais. D'ailleurs, en tant que chercheur, Lelewel apporta une contribution considérable à la science belge, en publiant ses travaux de numismate.

Les exilés polonais en Belgique

Tout au long du XIX^e siècle, la Belgique accueillit des groupes importants d'exilés politiques polonais, mais à la fin de cette période, elle attira aussi des émigrés économiques (paysans et ouvriers). Au début du XX^e siècle, la Société Polonaise d'Émigration [pol. *Polskie Towarzystwo Emigracyjne*], basée à Cracovie, organisa des actions allant dans ce sens. Des Polonais faisaient également leurs études dans des universités belges, par exemple à l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers, à l'Université de Liège, à l'Institut Polytechnique de Glons ou à l'Université catholique de Louvain. Avant la Première Guerre mondiale, existaient également en Belgique des organisations et associations polonaises : l'association sportive « Sokół » était active à Verviers, Louvain, Liège et Bruxelles. L'un des Polonais, étudiant dans une école de sous-officiers, écrivait : « La Belgique réunissait toutes les conditions permettant d'attirer un grand nombre de jeunes Polonais. Les conditions de vie étaient bonnes ; tout était abordable. L'attitude de la population locale était extrêmement amicale et les dispositions légales très favorables⁶ ». Roman Dzwonkowski Sac écrit également : « Ces conditions ainsi que la tradition de l'amitié belgo-polonaise, sans compter les raisons de nature économique, ont sans aucun doute eu une influence sur le fait qu'après la Première Guerre mondiale une vague d'émigrés économiques se soit dirigée vers la Belgique. La Belgique développe à cette époque ses mines et son industrie, c'est pourquoi la possibilité d'y trouver un emploi attire des mineurs polonais travaillant en Allemagne qu'ils sont obligés de quitter pour des raisons politiques. Ils sont bientôt rejoints par des populations venues directement de Pologne qui se dirigent également vers les centres miniers. Des mineurs polonais de Westphalie et de Rhénanie affluent en Belgique, à partir de 1920. Cette première vague d'arrivées massives dure jusqu'en 1924 et concerne surtout les populations polonaises ayant auparavant travaillé en Allemagne⁷ ». Pour les mineurs polonais, les conditions de travail en Belgique étaient en effet

6 D'après Roman Dzwonkowski Sac, « Polacy w Belgii w ostatnich pięćdziesięciu latach », *Studia polonijne*, vol. 1, 1976, p. 7–8.

7 Ibid., p. 8.

assez favorables, et le marché belge avait besoin de travailleurs immigrés. Cette question constitue un sujet à part, au demeurant assez bien étudié⁸.

La Pologne dans la presse belge

Vers la fin de 1918, la presse belge consacrait une place assez considérable aux événements qui se déroulaient sur le territoire polonais. Elle s'appuyait surtout sur les informations diffusées par le Bureau de Presse polonais de Berne. Il est difficile de savoir avec certitude d'où venait le besoin de recueillir et transmettre ces informations. Il semble que ce soient les Polonais qui en aient pris l'initiative. Cependant, les Belges manifestèrent un vif intérêt pour la situation en Pologne et le sort des Polonais luttant depuis longtemps pour leur indépendance. Un facteur supplémentaire expliquant cet intérêt était lié à l'Allemagne contre laquelle la Belgique avait lutté pendant la Première Guerre mondiale, c'est pourquoi les Belges tenaient à affaiblir ce voisin oriental. Par conséquent, ils soutenaient les Polonais dans leur entreprise de récupération des terres autrefois incorporées par la Prusse. La presse belge rapportait les défaites des Allemands et soulevait le problème de la future frontière germano-polonaise. Les Belges soutenaient la restitution à la Pologne de l'ensemble des terres occupées par les Prussiens au moment des partages du territoire polonais, y compris de Dantzig. Ils étaient cependant conscients des problèmes ethniques et de la résistance des Allemands à un tel tracé de la frontière. La presse belge prêtait également une attention soutenue à la propagande allemande, très dangereuse et dirigée contre les revendications nationales des Polonais. Les Belges mettaient surtout leurs espérances dans la cohésion de l'Entente, croyant qu'elle était en mesure d'assurer la paix à l'Europe. Le journaliste Percy écrivait, le 20 novembre 1918, dans *La Nation belge*: « Il est temps que l'Entente rappelle Berlin à une juste compréhension de la situation. Le règne de la force est fini, et le temps est passé où le cliquetis du sabre allemand réglait les questions européennes. Si les Polonais vont trop loin, l'Entente est là pour les retenir. Mais l'indépendance de la Pologne est une des conditions "sine qua non" de la paix de l'Europe; non pas d'une Pologne

8 Marek Żmigrodzki, *Polonia w Belgii*, Lublin, UMCS, 1978; Wiesława Eder, *Dzieje Polonii belgijskiej 1919-1980 (w zarysie)*, Warszawa, Epoka, 1983; Tadeusz Panecki, « Polonia belgijska (1918-1939) », *Przegląd polonijny*, vol. 2, 1978, p. 51-63; Mirosław Piotrowski, *Reemigracja Polaków z Niemiec. 1918-1939*, Lublin, Redakcja Wydawnictw KUL, 2000; Jakub Szumski, « Między stabilizacją a radykalizmem – polska emigracja górnicza w Belgii », *Neerlandica Wratislaviensia*, vol. 25, 2015, p. 19-37.

mutilée et incomplète, mais d'une Pologne réunissant tous ses enfants. Si la frontière difficile à démarquer est tracée au détriment des Boches, ce sera là une des conséquences de la défaite de l'Allemagne. On voit mal les vainqueurs se mutiler au profit du vaincu⁹ ».

Les commentaires dans la presse témoignaient d'une foi intense dans la Ligue des Nations qui devait être créée et dans « le principe des nationalités » qui gagnait en popularité. La guerre stimula bien sûr les débats sur le droit des nations à l'indépendance, réaffirmé dans les déclarations de Woodrow Wilson, président des États-Unis, concernant la réorganisation de l'Europe après la guerre en accord avec le principe d'autodétermination. Les discussions prenaient souvent un tour idéologique et le facteur national était parfois pris en compte lorsque l'on énonçait l'espoir de bâtir des États-Unis d'Europe, fondés sur l'idéal « de la Paix universelle et de la solidarité internationale¹⁰ ». Ce genre d'opinions apparaissait aussi dans la presse belge, mais c'était la rhétorique nationale et le soutien apporté aux États-nations qui dominaient.

La Nation belge du 8 novembre 1918 informait ses lecteurs des défaites allemandes, des luttes polono-ukrainiennes et de la situation à Lviv¹¹. Un long article sur Lviv parut le 5 décembre 1918, dans *L'Indépendance belge*. Il présentait brièvement aux lecteurs l'histoire de Lviv, dont celle de l'Université Jean Casimir et de l'Institut Ossoliński et décrivait la beauté des vieilles églises dans cette ville qualifiée de « cité des moines¹² ». On y soulignait la nature multiethnique et multiculturelle de la population. Toutefois, le texte parut surtout suite aux bruits qui couraient sur les pogromes des Juifs, diffusés par la presse allemande et certains périodiques belges et hollandais. *L'Indépendance belge* expliquait à ses lecteurs qu'il n'y avait pas eu de pogromes. On mettait en avant le fait que le président du Conseil, Ignacy Daszyński, était un socialiste aux convictions libérales. Cette information était inexacte dans la mesure où c'était Jędrzej Moraczewski, socialiste, lui aussi, qui se trouvait alors à la tête du gouvernement. Il est probable que l'article fut écrit plus tôt, lorsque Daszyński dirigeait encore le Gouvernement provisoire de Lublin. Ajoutons que, le 11 novembre 1918, *La Nation belge* informait ses lecteurs de la création du Gouvernement provisoire de Lublin, sous la direction d'Ignacy Daszyński, ainsi que du retour de Józef

9 Cité d'après Włodzimierz Borodziej, Joanna Brzegowy, Bartłomiej Gajos, Nina Hetmańska et Marta Laskowska, *Prasa zagraniczna o Polsce listopad 1918–luty 1919*, Warszawa, Polski Instytut Spraw Międzynarodowych, 2018, p. 228.

10 Ibid., p. 239 (*La Nation belge* du 1^{er} décembre 1918).

11 Ibid., p. 218.

12 Ibid., p. 243.

Piłsudski au pays¹³. Là aussi certains détails étaient inexacts dans la mesure où le Gouvernement populaire provisoire de la République de Pologne, dirigé par Daszyński, créé le 7 novembre 1918, avait démissionné après le retour de Piłsudski de Magdebourg, le 11 novembre 1918. Le 16 novembre 1918, on pouvait lire dans *La Nation belge*: « Le général Piłsudski, à sa rentrée, a été l'objet d'une immense ovation de la part de la population entière; le retour de ce héros national, détenu en prison depuis seize mois, par les Allemands, a été considéré par toutes les classes de la population comme une fête de libération. C'est à lui que le conseil de régence a confié le commandement suprême de l'armée polonaise et il l'a chargé de former un gouvernement national. Le général Piłsudski confère avec tous les partis¹⁴ ». Le 18 novembre, on y lisait: « Des soldats polonais ont occupé le palais royal du Belvédère à Varsovie, et le poste de commandement; ils se sont emparés des automobiles militaires allemandes, des armes et des munitions. La démobilisation des troupes allemandes progresse; elle est dirigée par des officiers polonais. La poste, le téléphone, la gare de Varsovie et le bureau de la presse allemand sont déjà aux mains des Polonais. La police allemande est désarmée par les légionnaires. [...] Le général Piłsudski a pris le commandement de toute l'armée polonaise et s'est déclaré prêt à transmettre le commandement au gouvernement national sitôt qu'il sera fondé¹⁵ ».

Les informations fournies par la presse belge étaient globalement exactes, malgré quelques inexactitudes concernant les dates. On parlait pratiquement de tout ce qui se passait sur le territoire polonais: comment les Polonais s'y prenaient pour reprendre le pouvoir, jusqu'alors aux mains des occupants, et de quelle manière ils commençaient à organiser leur propre État. C'était Józef Piłsudski qui tenait une place centrale dans tous les récits et il y était toujours présenté sous un jour favorable, en tant que héros national.

La Russie et l'attitude envers la révolution de février, et ensuite à l'égard des bolcheviques, constituait une question plus complexe. La Russie faisait partie de l'Entente, et même après la prise de pouvoir par les bolcheviques, on espérait qu'elle y resterait. Ce fut seulement la signature par les bolcheviques de la paix de Brest-Litovsk avec les Empires Centraux qui situa la Russie en dehors de l'Entente. Les milieux libéraux et de gauche belges, mais aussi, plus largement, ouest-européens, menaient de vives discussions autour du projet d'une intervention en Russie et y étaient généralement

13 Ibid., p. 218.

14 Ibid., p. 224.

15 Ibid., p. 227.

hostiles. Bien que l'on critiquât très souvent le bolchevisme, les socialistes en particulier s'attaquaient au capitalisme et à l'impérialisme. Soulignons toutefois que la presse belge, dès la fin septembre 1918, signalait le danger d'une invasion bolchevique et celui d'une perte d'indépendance par la Pologne qui pouvait en résulter. Le 31 décembre 1918, *La Nation belge* rapportait : « L'armée bolchevique au contraire marche vers l'Est. Elle vient de prendre Vilna. Elle est entrée à Riga d'où les Lettons, aidés par le canon de la flotte britannique, l'ont chassée. Il est clair que cette armée menace d'envahir la Pologne désarmée et sans défense ; puis qu'elle essayera de donner la main au bolchevisme berlinois¹⁶ ». Dans la presse et les débats politiques apparurent tout de même ensuite des voix critiques à l'égard de la Pologne lorsque celle-ci eut entamé une offensive contre la Russie soviétique, sans pouvoir s'entendre avec la Russie « démocratique » et « libérale ». L'opération Kiev de Piłsudski, au printemps 1920, fut très mal accueillie en Occident¹⁷. Les Belges étaient assez sceptiques face au projet polonais de la frontière polono-russe.

Dans le camp de l'Entente

Les Polonais espéraient une guerre des nations, un conflit armé dans lequel les occupants du territoire polonais se trouveraient dans des camps opposés. C'est ce qui arriva en 1914. La Russie était liée au camp de l'Entente, l'Allemagne et l'Autriche, c'étaient les Empires centraux. En louvoyant entre ces deux blocs, pour finalement choisir l'Entente, grâce à des efforts à la fois militaires et diplomatiques, les Polonais réalisèrent leur rêve de liberté. Début 1919, l'indépendance de la Pologne fut internationalement reconnue. En 1914, la Belgique fut entraînée dans la guerre. Le 3 août 1914, les Allemands violèrent sa neutralité en demandant un droit de passage par le territoire belge pour leur armée, lors de l'attaque contre la France. Le roi des Belges, Albert I^{er}, refusa. La Belgique se rangea du côté de l'Entente et commença à se battre. Elle suscita ainsi l'admiration parmi les Alliés et également parmi les Polonais. En octobre 1918, les armées alliées entamèrent une contre-offensive à l'Ouest, libérant la Belgique, avec le concours de l'armée belge. Le Comité national polonais, ayant son siège

16 Ibid., p. 266.

17 Jean Stengers analyse en détail l'attitude de la Belgique à l'égard de la Russie, « Belgique et Russie, 1917-1924: gouvernement et opinion publique », *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 66, n° 2, 1988, p. 296-328.

à Paris et représentant les intérêts de la Pologne devant l'Entente¹⁸, dans une lettre du 19 novembre 1919, adressée au Premier ministre belge, Léon Delacroix, rendait hommage au commandant en chef de l'armée belge, le roi Albert I^{er}. L'on pouvait y lire : « Au moment solennel et émouvant, où après quatre années de luttes héroïques, Sa Majesté, le Roi Albert I^{er}, à la tête de sa glorieuse Armée, vient de faire sa rentrée triomphale dans sa capitale, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence, au nom du Comité national polonais, de bien vouloir présenter, à Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, nos hommages pleins d'une admiration respectueuse, ainsi que le vœu que la Nation polonaise fait pour le bonheur et la prospérité de la Belgique si cruellement éprouvée¹⁹ ».

La Pologne et la Belgique prirent part à la conférence de la paix de Paris, en 1919, en tant que pays alliés et associés, aux « intérêts limités ». Elles étaient représentées par des délégués et pouvaient défendre leurs intérêts directs. Pour les deux États, la sécurité était prioritaire. Ils avaient une frontière avec l'Allemagne et cherchaient un allié antiallemand. Ce fut la France. Pendant la conférence, la délégation polonaise, dans laquelle un rôle clé était joué par le Comité national polonais et les délégués de Józef Piłsudski, contactait souvent la délégation belge. Les Belges soutenaient, entre autres, la position polonaise concernant le rattachement à la Pologne de la Galicie orientale, avec les terres pétrolifères qui s'y trouvaient. Les milieux industriels et financiers belges cherchaient également à nouer des contacts avec les Polonais à des fins de coopération économique²⁰.

Vers l'établissement des relations diplomatiques

Le 28 novembre 1918, le Comité national polonais (KNP), reconnu comme représentant officiel de la Pologne par la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et les États-Unis, adressa au Premier ministre belge, Léon Delacroix, une note contenant une demande de reconnaissance. L'on pouvait y lire :

18 Pour de plus amples informations, voir Marian Leczyk, *Komitet Narodowy Polski a Ententa i Stany Zjednoczone 1917-1919*, Warszawa, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 1966 ; Janusz Pajewski, *Wokół sprawy polskiej. Paryż, Lozanna, Londyn 1914-1918*, Poznań, Wydawnictwo Poznańskie, 1970 ; id., *Odbudowa państwa polskiego 1914-1918*, Warszawa, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 1985 ; Jan Zamojski, *Powrót na mapę. Polski Komitet Narodowy w Paryżu 1914-1919*, Warszawa, Państwowe Wydawnictwo Naukowe, 1999.

19 Archiwum Akt Nowych, Komitet Narodowy Polski w Paryżu, cote 41, f. 3.

20 Ibid., cote 42, f. 14-17, Correspondance du KNP avec une société industrielle et minière belge à Paris (janvier 1919).

« La Nation polonaise qui, après plus d'un siècle de cruelle oppression, est à la veille de recouvrer son unité et son indépendance, éprouve une sympathie et une admiration profondes pour la Belgique, dont l'héroïsme a évoqué un puissant écho en Pologne. Au moment où s'affirme le triomphe du droit sur la force, et où, sous la conduite de leur Chef glorieux, les troupes belges et alliées achèvent de libérer la Belgique de l'emprise ennemie, les Polonais considéreraient comme un précieux témoignage d'amitié une manifestation en faveur de leur cause, émanant du Gouvernement belge. Le moment actuel semblerait donner à une pareille manifestation une portée d'autant plus positive, que, redevenu maître de tout le territoire belge, le Gouvernement Royal se verra à bref délai dans l'obligation de régler la situation de nombreux Polonais, ci-devant sujets russes, allemands et autrichiens, résidant en Belgique, et qui sont actuellement privés d'une protection consulaire régulière. Guidé par ces considérations, le Comité National Polonais serait heureux de voir le Gouvernement de Sa Majesté le Roi des Belges s'associer aux Gouvernements de l'Entente et à celui des États-Unis, en reconnaissant le Comité National Polonais comme organisation officielle polonaise. [...]. Le Comité National Polonais s'est assigné comme but de représenter, en matière de politique étrangère, les intérêts de la Pologne auprès des Gouvernements alliés et de ceux qui leur sont associés dans cette guerre, d'exercer l'autorité politique suprême sur l'armée polonaise, autonome, alliée et belligérante, combattant contre les Empires centraux, et d'assurer la protection civile des nationaux polonais résidant dans les pays alliés et amis, jusqu'au moment de la création d'un État polonais indépendant, reconnu par les Puissances étrangères²¹ ».

Le gouvernement belge réagit très vite. Par sa note du 20 décembre 1918, il reconnut le KNP. Le ministre des Affaires étrangères, Paul Hymans, transmet cette information aux Polonais. Il leur souhaite, à cette occasion, que la Pologne recouvrât le plus vite possible son indépendance et occupât la place qui lui revenait parmi les nations européennes²². Dans la réponse adressée à Hymans, tout en le remerciant pour la reconnaissance, Roman Dmowski demanda la possibilité d'envoyer à Bruxelles un délégué polonais en la personne d'Aleksander Riedel, pour qu'il y représentât le Comité

21 Sławomir Dębski et Piotr Długolecki (dir.), *Polskie Dokumenty Dyplomatyczne, 1918 listopad–grudzień*, Warszawa, Polski Instytut Spraw Międzynarodowych, 2008, doc. 68, p. 127.

22 Archiwum Akt Nowych, Komitet Narodowy Polski w Paryżu, cote 41, f. 19, Lettre du ministre des Affaires étrangères belge du 20 décembre 1918 à Roman Dmowski, l'informant que le gouvernement belge a accédé à la demande de reconnaissance du KNP.

et soutint les Polonais présents en Belgique²³. Après avoir obtenu l'accord belge, le KNP envoya Aleksander Riedel à Bruxelles, en qualité de délégué. Il arriva dans la capitale belge le 24 janvier 1919 et commença à organiser le bureau de la délégation²⁴. Il y employa Franciszek Wrotnowski en tant que chargé d'affaires civiles alors que le sous-lieutenant Stefan Zabłocki s'occupait de l'enrôlement des Polonais présents en France dans l'armée du général Józef Haller. En mars 1919, douze personnes (Riedel compris) travaillaient déjà au bureau de la délégation. Riedel était un industriel, copropriétaire d'usines en France et en Angleterre, il avait une formation de diplomate et de commercial et occupait le poste de secrétaire général de l'Office polonais aux affaires civiles [pol. Urząd Polski Spraw Cywilnych]. Arrivé à Bruxelles, le délégué du KNP rendit visite au Premier ministre, Delacroix, qui l'accueillit « très cordialement [...] et lui promit tout l'appui nécessaire » dans les affaires importantes pour la délégation. Riedel contacta aussi les autorités militaires belges, les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur²⁵. La délégation du KNP à Bruxelles fut bientôt transformée en légation à la tête de laquelle fut à nouveau placé Riedel (en tant que chef de bureau). Il représentait très activement la Pologne en Belgique. Il mena, entre autres, une coopération fructueuse avec le Comité d'Aide aux Polonais en Belgique [pol. Komitet Pomocy dla Polaków w Belgii], organisme de charité existant depuis 1915. Il restait en bon termes avec les autorités belges. Dans son rapport d'activité, Riedel écrivait notamment : « Le 18 février, j'ai envoyé au ministre des Affaires étrangères une lettre dans laquelle je demandais le transfert de tous les prisonniers de guerre polonais dans le même camp et l'autorisation de les enrôler dans l'Armée Polonaise en France. Le 1^{er} mars, j'ai reçu une réponse favorable à laquelle était jointe une copie de la lettre du ministre de la Guerre à l'État-major belge, contenant les instructions appropriées²⁶ ». Les prisonniers de guerre polonais dans les camps belges

23 Ibid., cote 42, f. 2–3, Lettre de Dmowski au ministre Hymans du 3 janvier 1919 ; ibid., cote 43, Rapport d'activité de la délégation du Comité national polonais en Belgique du 24 janvier au 30 avril 1919, f. 7.

24 Sławomir Dębski (dir.), *Polskie Dokumenty Dyplomatyczne, 1919 styczeń–maj*, Warszawa, Polski Instytut Spraw Międzynarodowych, 2016, doc. 122 ; Paris, 10 février 1919, Rapport du Secrétariat général du KNP pour le bureau du Comité, relatif aux changements organisationnels au sein du KNP, p. 258.

25 Ibid., doc. 113, Bruxelles, 6 février 1919, Rapport du délégué du Comité à Bruxelles, Riedel, pour le KNP concernant les premières semaines de son activité, p. 223–225.

26 Archiwum Akt Nowych, Komitet Narodowy Polski w Paryżu, cote 43, Rapport d'activité de la délégation du Comité national polonais en Belgique du 24 janvier au 30 avril 1919, f. 8.

étaient des Polonais enrôlés de force dans les armées autrichienne et allemande ainsi que des Polonais servant dans l'armée russe et séjournant en Belgique en tant que prisonniers de guerre allemands. En mars 1919, le ministère des Affaires étrangères belge demanda à Riedel quel était le sort des dépôts belges dans les banques polonaises et aborda la question de la fixation du montant des indemnités pour les citoyens belges en Pologne. La même chose concernait les Polonais en Belgique²⁷. Ajoutons que la participation belge aux capitaux des banques sur le territoire polonais était assez importante depuis la fin du XIX^e siècle. Elle le resta également après 1918²⁸. Ces questions furent réglées après l'établissement des relations diplomatiques entre la Pologne et la Belgique. Riedel noua également bon nombre de contacts avec les milieux industriels et financiers belges intéressés par les investissements sur le territoire polonais. La mission polonaise collabora activement avec la presse belge. Elle fournissait des informations sur la Pologne notamment à *L'Indépendance belge*, *L'Étoile belge*, *La Métropole* et *L'Écho de la Bourse*. Des Polonais écrivaient des articles pour la presse belge, p.ex. sur l'économie polonaise ou les rapports de la Pologne avec l'Occident. *L'Écho de la Bourse* s'y intéressait beaucoup. Riedel reconnaissait recevoir « souvent des lettres et des visites de représentants d'institutions industrielles et financières demandant toutes sortes d'informations sur le sort des entreprises belges sur le territoire polonais, des dépôts dans les banques, etc., auxquelles nous réagiss[ions] en les leur fournissant, si elles [étaient] en notre possession, ou en sollicitant des renseignements auprès des autorités ou ministères compétents au pays. Divers industriels nous contact[aient] aussi au sujet de projets de création d'usines ou autres établissements au pays, en réponse à quoi nous prodigu[ions] des conseils et les renvoy[ions] aux autorités compétentes ou aux délégués à Paris²⁹ ».

L'établissement des relations diplomatiques

Le gouvernement belge reconnut l'État polonais indépendant le 6 mars 1919. Dans la lettre d'Hymans au délégué polonais à Bruxelles, Riedel, nous pouvons lire: « Le Gouvernement du Roi est heureux de reconnaître l'État polonais indépendant et souverain. Dès le jour où la Belgique, en 1830, fut

27 Ibid.

28 Pour de plus amples informations, voir Wojciech Morawski, *Bankowość prywatna w II Rzeczypospolitej*, Warszawa, Oficyna Wydawnicza SGH, 1996, p. 35, 79.

29 Archiwum Akt Nowych, Komitet Narodowy Polski w Paryżu, cote 43, Rapport d'activité de la délégation du Comité national polonais en Belgique du 24 janvier au 30 avril 1919, f. 11-12.

maîtresse de ses destinées, elle manifesta les sympathies profondes qu'elle nourrissait pour la nation polonaise³⁰ ». En conséquence, l'on commença à organiser des missions diplomatiques. C'étaient des légations.

Le ministre de Belgique, Max Van y Percele de Strihn, ne remit ses lettres de créance au Chef de l'État, Józef Piłsudski, au Belvédère, que le 28 juillet 1919. Il resta en mission jusqu'en 1921. Après lui, furent successivement les ministres de Belgique: Bernard de l'Escaille (jusqu'en 1933), Jacques Davignon (jusqu'en 1936), Alexandre Paternotte de la Vaillée.

Comme je l'ai déjà dit, la mission polonaise à Bruxelles commença ses activités pratiquement dès le 24 janvier 1919 et fut dirigée, après l'établissement des relations diplomatiques avec la Belgique, par Aleksander Riedel, mentionné ci-dessus, en tant que conseiller de légation de 2^e classe. À partir du 24 mai 1919 (et, en réalité, à partir du 29 août 1919, soit de la remise des lettres de créance), Władysław Sobański assura la fonction de ministre extraordinaire et de ministre plénipotentiaire en Belgique et au Luxembourg. Il y resta jusqu'en septembre 1924. Lui succédèrent: Jan Szembek (jusqu'en 1927), Anatol Mühlstein (1927), Tytus Filipowicz (jusqu'en 1929), Tadeusz Jackowski (jusqu'en 1937), Michał Mościcki. Henryk Sokolnicki fut le secrétaire de la légation dans les années 1919–1921.

Parmi les principales missions de la légation, il y avait le maintien des relations politiques, économiques et culturelles entre la Pologne, la Belgique et le Luxembourg. La légation de Bruxelles assurait la tutelle des consulats de Bruxelles et d'Anvers ainsi que des consulats honoraires de Bruxelles, Mons et Luxembourg.

Après la remise de ses lettres de créance, Władysław Sobański écrivait dans un rapport adressé à Ignacy Paderewski, le ministre des Affaires étrangères polonais: « On m'avait prévenu que l'on ne prononçait pas de discours à la cour. Or, le roi des Belges a fait un long discours chaleureux, exprimant sa joie de voir le premier représentant de la Pologne pour laquelle lui-même ainsi que tous ses concitoyens nourrissent une sympathie sincère et ancienne et au développement de laquelle la Belgique s'intéressera beaucoup³¹ ». Sobański, comme Riedel, fit preuve d'une activité extraordinaire. Juste après la remise des lettres de créance, il sollicita auprès des autorités belges leur appui pour la candidature d'un Belge au poste de commissaire à Dantzig. Hélas, ce projet se solda par un échec

30 Ibid., cote 42, f. 108, Bruxelles, 6 mars 1919, Lettre d'Hymans à Riedel.

31 Sławomir Dębski (dir.), *Polskie Dokumenty Dyplomatyczne, 1919 czerwiec–grudzień*, Warszawa, Polski Instytut Spraw Międzynarodowych, 2019, Bruxelles, 5 septembre 1919, doc. 208, p. 478.

et c'est un Britannique, Reginald Thomas Tower, qui fut nommé. Soulignons toutefois que, pour les Polonais, la nomination d'un Belge à Dantzig aurait garanti une « neutralité absolue³² ». En octobre 1920, Sobański réussit pourtant à imposer la règle de la présence d'un délégué polonais lors de la conférence de la Société des Nations à Bruxelles, consacrée à la constitution de la Ville libre de Dantzig. En mai 1920, Sobański organisa la première conférence des consuls de la République de Pologne en poste en Allemagne. Des représentants des consulats d'Anvers et de Bruxelles y prirent part. La rencontre avait pour but de fixer une ligne de conduite des missions diplomatiques polonaises en matière de retour au pays de Polonais émigrés aux États-Unis et de migration de Polonais entre l'Allemagne, la France et la Belgique. Nous disposons d'un procès-verbal détaillé de la conférence des consuls polonais en Allemagne et en Belgique concernant le retour au pays de Polonais émigrés en Amérique du Nord, l'émigration de mineurs polonais de Westphalie en France et en Belgique, l'émigration de Pologne ainsi que la situation et l'émigration des Polonais de Belgique. On y faisait état de conditions de travail plutôt favorables pour les Polonais travaillant dans les mines belges. Ces questions étaient examinées conjointement à celle des Polonais qui travaillaient dans les mines du Nord de la France. Juste après la fin de la guerre « le gouvernement belge traitait avec une certaine indulgence les Polonais qui séjournèrent en Belgique sans passeport ni visa. Beaucoup d'entre eux reçurent un permis de séjour et une carte d'identité belge³³ ». En 1920, la situation changea en partie, la politique à l'égard de certains sans-papiers polonais se durcit. D'où des interventions et une activité plus soutenue de la mission diplomatique polonaise qui réussit à plusieurs reprises à aider des Polonais se trouvant en Belgique et obtenir des concessions de la part des autorités belges.

La mission diplomatique et militaire polonaise. L'attaché militaire à Bruxelles

Cette mission fut créée en octobre 1919. Le commandant August Starzeński fut placé à sa tête, comme attaché militaire. Dans une certaine mesure, cette fonction avait auparavant été officieusement assurée par le sous-lieutenant Stefan Zabłocki, mentionné ci-dessus. Après l'établissement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Pologne et la création de la légation

32 Ibid., p. 479.

33 Henryk Chałupczak et Edward Kołodziej (dir.), *Zjazdy i konferencje konsulów polskich w Niemczech*, Lublin, Wydawnictwo UMCS, 2001, p. 47.

polonaise, il resta en poste à Bruxelles. Zabłocki assurait les fonctions d'officier chargé de l'enrôlement et des émigrés auprès de la légation polonaise de Bruxelles. En dehors de son travail en Belgique, il remplissait aussi des missions sur le territoire allemand sous occupation belge, et y examinait, avec l'accord du ministère de la Guerre belge, la situation des Polonais. Dans un rapport relatif à la mission effectuée en août 1919 dans une région occupée par les Belges, il écrivait : « Les autorités d'occupation locales m'ont accueilli avec beaucoup de bienveillance et elles étaient prêtes à faire tout leur possible afin d'améliorer la situation de la colonie polonaise³⁴ ». Zabłocki se plaignait de ce que les autorités allemandes lui missent des bâtons dans les roues et décrivait amplement l'appui que lui avaient procuré les Belges. Il soulignait pourtant que les Polonais devraient mener une campagne d'information auprès des autorités belges qui n'étaient pas toujours au courant des origines polonaises des habitants (surtout des mineurs) et ne les traitaient pas selon les règles s'appliquant aux alliés.

Après sa nomination, l'attaché militaire de Bruxelles agissait en tant qu'auxiliaire de la Mission militaire polonaise de Paris. Celle-ci s'occupait de l'approvisionnement en matériel militaire qu'elle envoyait en Pologne. L'attaché militaire avait aussi pour mission d'organiser des activités de renseignement dans le nord-ouest et le centre de l'Allemagne. À cette fin, il collaborait avec la légation de Berne. Il informait également Varsovie de la situation économique et sociale en Belgique, suivait l'expansion de l'idéologie bolchevique (du Komintern) en Belgique, Hollande et dans le Nord de la France.

Des difficultés financières entraînèrent la suppression du poste d'attaché en mai 1921 et le transfert de toutes ses compétences à Paris. S'ensuivit une modification de l'appellation et désormais l'attaché militaire auprès de la légation de Paris remplissait aussi les mêmes fonctions auprès de celle de Bruxelles. En mai 1922, le commandant Józef Beck fut nommé attaché militaire à Paris. Les Bulletins d'information de l'État-major général belge étaient transmis par l'intermédiaire de la légation polonaise de Bruxelles. Les missions diplomatiques et militaires polonaises et belges à Paris restaient en contact. La correspondance avec l'État-major général belge était assurée par deux voies : par l'attaché militaire belge de Paris (le général Joostens) et par la légation polonaise de Bruxelles qui restait en contact direct avec l'État-major général belge.

34 Archiwum Akt Nowych, Komitet Narodowy Polski w Paryżu, cote 43, f. 30, 9 août 1919, Rapport de Zabłocki à Aleksander Riedl, au sujet d'une mission menée sur le territoire allemand sous occupation belge.

À l'initiative du monarque belge, Albert I^{er}, à partir du 1^{er} janvier 1923, un attaché militaire fut à nouveau nommé à Bruxelles. Comme auparavant, ce poste revint au lieutenant-colonel August Starzeński. Les circonstances de rétablissement de ce poste devraient faire l'objet de recherches supplémentaires. Ce que l'on sait, c'est qu'elles étaient liées à un projet de négociations polono-belges relatives à la signature d'une convention militaire. Finalement, cette signature n'eut pas lieu, mais les services de renseignement belges et polonais collaboraient. Le poste d'attaché militaire à Bruxelles fut à nouveau supprimé en 1924³⁵.

En 1928 fut signée une convention consulaire polono-belge. Franciszek Wrotnowski devint consul auprès de la légation de Bruxelles. Les consulats polonais en Belgique avaient leurs sièges à Bruxelles et Anvers. Ces consulats étaient appelés « d'émigration » car ils se concentraient sur les problèmes de la minorité polonaise dans le pays.

Les priorités de la politique étrangère belge et polonaise

À l'issue de la Première Guerre mondiale, la sécurisation de sa frontière avec l'Allemagne devint la priorité de la politique étrangère belge. La Belgique ne voulait plus de son statut de pays neutre, et posait des conditions dures à l'Allemagne. Elles ne purent pas toutes être remplies. De la même manière, la Pologne cherchait à cette époque des appuis dans sa politique face à l'Allemagne. La Pologne et la Belgique étaient donc en quelque sorte condamnées à une alliance avec la France. Les deux signèrent d'ailleurs des accords appropriés avec cette puissance. La Pologne signa un accord politico-militaire avec la France, les 19 et 21 février 1921. La Belgique signa un accord défensif avec la France, le 29 juillet 1920. Selon Józef Łaptos, « La signature d'un accord militaire, généralement considéré comme alliance avec la France, ne fut pas un grand succès de la diplomatie belge, bien qu'elle facilitât la création d'une union économique de la Belgique avec le Grand-Duché de Luxembourg. [...] À la longue, cette décision s'avéra proprement désastreuse. Sur la scène internationale, elle entraîna l'hostilité de la Grande-Bretagne envers la Belgique qui passait pour un vassal de la France³⁶ ». L'attitude britannique à l'égard de la Belgique était sans doute injuste. La Pologne dut affronter le même genre de reproches.

35 D'après Robert Majzner, *Attachaty wojskowe II Rzeczypospolitej 1919–1945. Strukturalno-organizacyjne aspekty funkcjonowania*, Częstochowa, Wydawnictwo im. Stanisława Podobińskiego Akademii im. Jana Długosza, 2011, p. 327–328.

36 Józef Łaptos, op. cit., p. 214.

Pour elle, la guerre contre les bolcheviques fut la période la plus dramatique. La diplomatie polonaise chercha alors des appuis parmi les puissances occidentales. La France lui apporta le sien, sans se presser vraiment de la soutenir militairement. La Grande-Bretagne voulait établir des relations diplomatiques avec les bolcheviques et traitait le conflit polono-bolchevique comme un obstacle dans sa politique européenne. Elle souhaitait que la guerre cessât le plus vite possible dans cette partie de l'Europe. Elle offrit donc de servir de médiateur dans le conflit polono-bolchevique. Certains politiciens belges comprenaient très bien le danger que représentaient les bolcheviques pour l'Europe. Les socialistes qui faisaient partie du gouvernement belge, tout en critiquant les bolcheviques, manifestaient une plus grande réserve. Quand, début juillet 1920, dans la ville belge de Spa, des représentants de l'Entente se réunirent afin de discuter des engagements allemands découlant du traité de Versailles, le conflit polono-bolchevique s'invita dans les débats³⁷. Il faut pourtant souligner que la Belgique, tout comme la France, ne voulait pas « nouer des relations directes avec la Russie soviétique³⁸ ». Cela n'équivalait pas à soutenir inconditionnellement les Polonais dans le conflit qui les opposait aux bolcheviques. Le gouvernement belge était, en un sens, « contraint » dans son action à l'égard de la Russie bolchévique. La raison en était l'accord signé, dès avril 1920, à Copenhague, entre l'envoyé des bolcheviques, Maxim Litvinov, et le consul de France, Duchesne, qui agissait au nom du gouvernement belge ; il concernait l'échange réciproque des Belges se trouvant en Russie et des Russes se trouvant en Belgique. La signature de cet accord fut précédée d'une déclaration secrète disant : « Le Gouvernement belge assure formellement qu'il n'interviendra pas dans la politique intérieure de la Russie et qu'il ne coopérera à aucune mesure agressive contre la République des Soviets³⁹ ». Ce problème demande encore d'être étudié. La Belgique n'y apparaît pas sous son meilleur jour. Jean Stengers écrit que le Premier ministre belge, Delacroix, essaya de « fermer les yeux » devant une livraison de munitions prête à être envoyée en Pologne. Cela ne fut pourtant pas possible à cause des protestations de certains membres du gouvernement et des syndicats de cheminots et de dockers belges⁴⁰.

37 Pour de plus amples informations, voir Małgorzata Gmurczyk-Wrońska, *Stanisław Patek w dyplomacji i polityce (1914–1939)*, Warszawa, Instytut Historii Polskiej Akademii Nauk, Wydawnictwo Neriton, 2013, p. 169–179.

38 Archiwum Akt Nowych, MSZ, cote 21, f. 25–26, Spa, 12 juillet 1920, Lettre de Stanisław Patek au ministre des Affaires étrangères, Eustachy Sapieha.

39 Cité d'après Jean Stengers, art. cit., p. 311.

40 Ibid., p. 312–315.

Ajoutons toutefois que la famille royale belge prit part à des actions d'aide à la Pologne luttant contre les bolcheviques. Élisabeth Gabrielle, la femme du roi Albert I^{er}, organisa des collectes publiques afin d'acheter des médicaments et du matériel médical. Albert I^{er}, pour sa part, devait jouer le rôle d'arbitre dans le conflit entre Tchèques et Polonais autour de la Silésie de Teschen. L'idée d'organiser un arbitrage concernant le territoire de la Silésie de Teschen, où un plébiscite devait se tenir, était approuvée par le gouvernement polonais mais ne put jamais être mise à exécution⁴¹.

*

L'histoire de la Belgique et celle de la Pologne convergèrent à des moments importants pour les deux pays. Ce qu'elles ont en commun, c'est la volonté de lutter pour l'indépendance et pour la création de son propre État. À l'issue de la Première Guerre mondiale, les deux pays se retrouvèrent dans une situation internationale assez complexe. Dans leurs conflits et compromis avec les grandes puissances, ils n'atteignaient pas toujours leurs objectifs stratégiques. À des moments difficiles de leur histoire, ils durent choisir entre les priorités de leur politique, la raison d'État et la solidarité avec l'autre nation ou ses représentants. La Pologne et la Belgique ne surent toutefois pas aboutir à une alliance antiallemande efficace. La Russie bolchévique devint également un problème important, tout comme la réticence belge à soutenir la Pologne dans sa lutte contre les bolchéviques. Il faut cependant souligner le fait que le rapprochement des deux nations, amorcé au XIX^e siècle, fut couronné par l'établissement des relations diplomatiques à l'issue de la Première Guerre mondiale. Cela permit à de nombreux Polonais de rentrer au pays ou, au contraire, de partir et trouver du travail en Belgique. Les Belges, quant à eux, purent conclure avec les Polonais des accords financiers ou industriels avantageux.

Trad. Przemysław Szczur

41 Pour de plus amples informations, voir Marek Kazimierz Kamiński, *Konflikt polsko-czeski 1918–1921*, Warszawa, Instytut Historii Polskiej Akademii Nauk, Wydawnictwo Neriton, 2001, p. 313–314, 434.